



Journal

LE RASSEMBLEUR

SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE
DES DÉCOUVREURS (CSN)

Volume 4, numéro 5 Janvier 2016

feesp. CSN
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET
EMPLOYÉES DU QUÉBEC

CSN



2 février, Journée nationale de l'entraide

Un réseau d'entraide c'est un regroupement de personnes préoccupées par la qualité de vie au travail. L'entraide en milieu de travail est un facteur de protection qui permet de détecter et de régler des problèmes à la source. Qui peut faire de l'entraide? Tout le monde, il n'y a pas de hiérarchie lorsque nous décidons de devenir des pairs aidants. L'entraide est accessible pour tous et devient une ressource importante pour favoriser un climat de travail sain.

En tant que personne-ressource en entraide pour le Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches depuis novembre 2013, l'entraide est un pilier dans les milieux de travail qui l'instaurent, encore plus lorsque celui-ci est fait de façon paritaire.

Le 2 février, c'est la Journée nationale de l'entraide instaurée depuis 2010 par la CSN. Même si l'entraide doit se faire au quotidien, je vous invite à poser un petit geste lors du 2 février et nous le partager en écrit ou en image.

Isabelle Larouche, présidente



SOLIDARITÉ, c'est quoi au juste?

Un mot que nous utilisons très souvent, nous l'entendons, mais est-ce que nous saisissons le vrai sens du mot? Selon le dictionnaire Larousse, la solidarité est un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situation, d'intérêts : Agir par solidarité. Peu importe les raisons, c'est désolant de constater que ce mot ne soit pas plus ancré dans nos tripes. Que nous soyons en faveur ou non de la grève, c'est quand même nos conditions de travail, notre fond de pension et notre salaire qui sont au cœur de nos revendications et des manifestations. Les femmes ne sont pas arrivées à se faire reconnaître en restant maman à la maison, elles se sont battues et doivent encore se battre de nos jours pour faire reconnaître leurs droits. Des ouvriers avant nous sont morts pour se faire respecter.

À la fin des négociations, si nous obtenons des gains, tout le monde va en bénéficier, mais ce n'est pas l'ensemble des travailleuses et des travailleurs qui pourra raconter son histoire.

Lise Tremblay, secrétaire



Qu'est-ce que la relève syndicale ? (partie 2 de 3)

En décembre, nous avons vu la relève syndicale en tant que membre, allons voir ce que cela implique si vous désirez faire partie d'un comité.

En tant que membre d'un comité : Ceux-ci visent un groupe ou un sujet précis, par exemple : Les comités du soutien administratif, de mobilisation, ou d'entraide (consulter le site Web pour la liste exhaustive). Ceux-ci ont lieu selon les besoins ou sujets chauds rencontrés au cours de l'année. **L'implication ici dépend des besoins ainsi que de vos intérêts.** Si vous souhaitez participer activement dans un comité, il vous suffit de communiquer avec votre bureau syndical et nous faire part de vos intérêts.

C'est ici que nous parlons du comité de relève syndicale. Si vous désirez faire connaître les besoins et préparer des activités pouvant intéresser un nouveau membre ou un « jeune » membre, c'est l'endroit pour vous faire entendre. Nous avons besoin de votre implication!

Pascal Laprise

Vice-président soutien administratif, technique et paratechnique



Une bonne communication... Une résolution 2016!

Vous arrive-t-il de devoir aborder une problématique avec une autre personne et d'être inquiet que la situation ne dégénère davantage? Voici une façon saine de communiquer qui pourrait vous être utile dans différentes sphères de votre vie :

- 1- **Exposer les faits** (exemple : Depuis les 2 dernières semaines chaque jour tu m'ignores quand je passe à côté de toi.)
- 2- **Exprimer ses sentiments** (exemple : Cela me rend triste et je me questionne sur ce qui a pu causer cela.)
- 3- **Exprimer ses besoins** (exemple : J'ai besoin d'un bon climat de collaboration avec toute l'équipe afin de pouvoir accomplir les différents objectifs demandés.)
- 4- **Formuler sa demande, attention cela n'est pas une exigence** (exemple : Pourrait-on résoudre notre conflit et travailler en collaboration?)

Espérant que cela pourra vous être utile et que vous puissiez contribuer à votre tour en 2016 à promouvoir un milieu de travail sain et harmonieux autour de vous.

David Dussault, vice-président Soutien Manuel



Syndicat du personnel de
soutien scolaire des
Découvreurs

Téléphone : 418 653-5965
Télécopieur : 418 653-6545
syndicat@spssdd.com
www.spssdd.com

Important

À NOTER À VOTRE AGENDA

- ✓ 20 janvier, Assemblée générale extraordinaire 19 h à l'auditorium du Collège des Compagnons